



ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DE RESERVE DU GENIE

(A.N.O.R.G. fondée en 1882)

Membre de l'U.N.O.R., de l'A.N.R.A.T. et de la F.N.G.

Siège : 15 boulevard Victor 75015 Paris

téléphone : 01 45 31 84 02 - télécopie : 01 45 31 50 81 - site internet : <http://anorg.fr>



Le Président

Colonel (h) Hervé BAPTISTE

Le Président

Cne (h) André B U R G



L'ANORG en partenariat avec l'Association des officiers de Réserve de Picardie organise

Le jeudi 24 novembre 2016

Un voyage en CHAMPAGNE

Prix tout compris : 70 € par personne.

**RDV : Champagne LAUNOIS Père et Fils
2, Avenue Eugène Guillaume
51190 LE MESNIL-SUR-OGER**

(Le bus venant d'AMIENS passera par la gare TGV de REIMS pour les membres nous rejoignant par le TGV venant de PARIS dans la limite des places disponibles)

Programme de la sortie :

10 h 30 : Visite du musée de la vigne et du Vin

Champagne LAUNOIS Père et Fils

12 h 15 : Repas gastronomique avec champagne

à discrétion au Château de VILLERS aux BOIS

16 h : Visite de l'Abbaye St Pierre d'HAUTVILLERS

qui abrite les tombes de Dom Pérignon et Don Royer



Compte tenu du nombre de places limité, nous vous invitons à retourner le bulletin d'inscription ci-dessous, à l'adresse indiquée, pour le 11 novembre au plus tard. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée des réponses accompagnées du chèque de règlement correspondant.

Bulletin à retourner avant le 11 Novembre, délai de rigueur, au Trésorier général de l'AORPicardie :

CE (RC) Patrick SOIRANT 32 rue Niemeyer – 80090 AMIENS Tél : 06 13 01 56 42

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur.....demeurant à

Tél.Mail.....@.....participeront au voyage en CHAMPAGNE,

Jeudi 24 novembre 2016 et demandent leur inscription pour..... personne(s).

Montant de la participation : personne(s) x 70 € soit : € Chèque joint à l'ordre de l'AORP.

Fait à, le2016

Signature :

Affiliée à l'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RESERVE ET DES ORGANISATIONS DE RESERVISTES (UNOR)

12 rue Marie Laurencin – 75012 PARIS

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR LE DECRET DU 24 FEVRIER 1967